

GARDERIE

Les enfants fréquentent la garderie de leur lieu de scolarisation.

HORAIRES

Liniers : 7h15 à 8h50 et 15h45 à 18h30

La Chapelle Moulière : 7h15 à 8h35 et
15h45 à 18h45

Lavoux : 7h15 à 8h50 et 16h00 à 18h30

TARIFS

De 1 à 12 présences dans le mois : 3 € la présence

De 13 à 17 présences dans le mois : 35,50 €

De 18 présences et plus dans le mois : 52 €

Le matin, la garderie n'est plus payante dès que le bus desservant les écoles est arrivé.

Le soir, la garderie n'est pas payante jusqu'au départ du bus.

Pénalité de retard : 25 €

Elle s'appliquera en cas de retards répétés. Vous devez contacter la garderie pour avertir de votre retard l'agent chargé de la surveillance.

TÉLÉPHONE

Liniers : **05.49.56.79.63**

La chapelle Moulière : **05.49.59.20.03**

Lavoux : **05.49.56.75.02**



COMPOSITION DU SIVOS

Président : Pascal FAIDEAU, maire de Liniers

Vice-président : Kevin GOMEZ, maire de La Chapelle Moulière

Vice-président : Maguy LUMINEAU, maire de Lavoux

Membres délégués par commune

Liniers : Lucie MINOT, Bénédicte BOURDEREAU, Philippe PLAT

La Chapelle Moulière : Arnaud MONVOISIN, Samuel MOREAU, David BRIAND

Lavoux : Catherine OSSET, Mireille MASPEYROT, Jérôme CAMUS

Secrétaire : Christelle GARDIEN

COORDONNÉES

Mairie de Liniers
2, rue des linarois
86800 LINIERS

Secrétariat
05.49.56.64.07

SIVOS

LA CHAPELLE MOULIÈRE
LAVOUX
LINIERS

Année scolaire 2020/2021



QU'EST CE QUE LE SIVOS ?

C'est un Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire, créé en 1983.

Il regroupe les trois écoles du RPI* : Liniers, Lavoux et La chapelle Moulière.

Le comité du SIVOS se réunit au moins une fois par trimestre.

Les directrices ou directeurs d'école et les délégués des parents d'élèves sont conviés aux séances à titre consultatif.

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Le SIVOS assure :

- l'accueil et l'encadrement des enfants sur les temps extra-scolaires (garderie, pause méridienne, transport scolaire, TAP*)
- la gestion, l'entretien et la sécurité des bâtiments et des équipements
- l'achat des fournitures scolaires, matériels pédagogiques et informatiques
- la restauration scolaire
- la gestion du personnel

FONCTIONNEMENT BUDGETAIRE

Le SIVOS assure ces missions au travers d'un budget unique.

Les 3 communes apportent une participation financière selon une clé de répartition basée sur le potentiel financier des 3 communes, la taille de la population et le nombre d'enfants scolarisés.

*TAP : Temps d'Activités Périscolaires

*RPI : Regroupement Pédagogique Intercommunal

ÉCOLES

Cette année, le RPI compte 224 élèves, répartis sur 10 classes.

Répartition des élèves

Les élèves de cycle I (maternelle) sont accueillis à Liniers.

Les élèves de cycle II (CP-CE1-CE2) sont accueillis à La Chapelle-Moulière.

Les élèves de cycle III (CM1-CM2) sont accueillis à Lavoux.

Cette répartition peut changer d'une année sur l'autre en fonction des effectifs : des grandes sections peuvent être scolarisés à La Chapelle-Moulière et des CE2 à Lavoux. La constitution des classes est à l'appréciation des enseignants.

Horaires

Liniers :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h à 12h et 13h15 à 15h45
Mercredi : 9h à 12h

La Chapelle-Moulière :

Lundi et vendredi : 8h45 à 11h45 - 13h30 à 15h45
mercredi : 8h45 à 11h45
Jeudi : 8h45 à 11h45 - 13h30 à 15h15
Mardi : 8h45 à 11h45 - 13h30 à 16h15

Lavoux :

Lundi, jeudi et vend. : 9h à 12h - 13h30 à 16h
Mardi : 9h à 12h - 13h30 à 15h
Mercredi : 9h à 12h

L'accueil par les enseignants débute 10 min avant le début de la classe.

TRANSPORT SCOLAIRE

Depuis la rentrée 2020, le transport est assuré par Grand Poitiers Communauté Urbaine avec le réseau de bus Vitalis.

Une carte nominative (VPass) est délivrée à chaque enfant.

Ce service est financé d'une part par Grand Poitiers et d'autre part par le SIVOS.

Un tarif unique de 30€/an/enfant est demandé aux familles.



CANTINE

Chaque école dispose d'un service de restauration.

Le service du mercredi est quant à lui assuré à l'école de Liniers.

Le tarif est de 3,20 € le repas.



A table!

TAP

Ce sont des activités qui ont été mises en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires en 2014. Elles sont encadrées par un projet Educatif de Territoire valable jusqu'en 2021.

Elles se déroulent après le temps scolaire et sont animées par les ATSEM pour la maternelle et par des intervenants extérieurs pour les primaires.

Les horaires sont les suivants :

Liniers : de 15h45 à 16h15 le lundi, mardi, jeudi et vendredi

La Chapelle-moulière : de 15h15 à 16h15 le jeudi

Lavoux : de 15h à 16h le mardi

